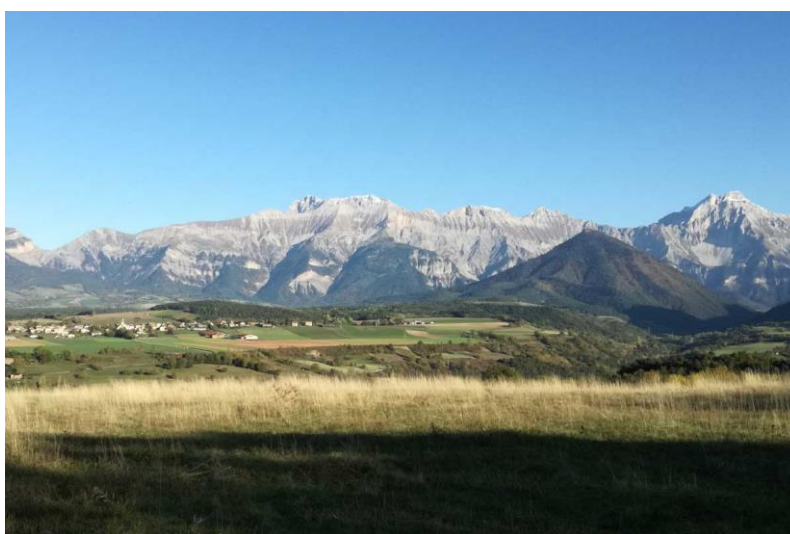


ETE 2026

SUR LES PAS DES HUGUENOTS EN LIBERTE

Le Percy - Grenoble

Randonnée itinérante en hôtels et chambres d'hôtes**
5 jours, 4 nuits, 4 jours de randonnée



En 1685, le roi Louis XIV révoque l'Edit de Nantes et un climat de persécution s'installe en France. 200 000 "Huguenots" cherchent alors refuge sur des terres protestantes en Europe et dans le monde. Dans le Sud-Est du Royaume de France, la Réforme est très présente. Depuis le Dauphiné, les Cévennes et le Luberon les départs sont nombreux vers Genève, puis vers l'Allemagne où ils sont accueillis et peuvent fonder des colonies. Tout au long de ses 2000 km, le sentier international "Sur les Pas des Huguenots" suit au plus près le tracé historique de cet l'exil. Au départ du Poët Laval (Drôme), le cheminement dominant passe par Genève, traverse la Suisse, les "Land" du Bade-Wurtemberg et de la Hesse jusqu'à Bad Karlshafen.

Source : www.surlespasdeshuguenots.eu

*Voici le 3ème volet du sentier des Huguenots, chemin international dénommé **Sur les pas des Huguenots**, qui suit au plus près le tracé historique de l'exil des protestants, long de 2000 km, de la Drôme à l'Allemagne. L'itinéraire relie les contreforts du Vercors, depuis le village du Percy jusqu'à Grenoble, capitale du Dauphiné. En traversant le plateau du Trièves puis la Matheysine, vous découvrez Mens, La Mure, les Lacs de Laffrey, le Château de Vizille avant d'arriver à pied à Grenoble.*

PROGRAMME

Jour 01 : Le Percy (881 m)

Arrivée à votre hébergement au **Percy** (accès depuis la gare de Clelles) en fin d'après-midi,

Jour 02 : Le Percy – Mens (755 m)

C'est une étape vallonnée et très bucolique qui vous attend.

L'itinéraire traverse le Plateau du Trièves en franchissant de nombreux vallons. Vous êtes dominés par les citadelles du Mont-Aiguille et de l'Obiou.

Votre parcours traverse les villages du **Monastier du Percy**, **Prébois** avant de se terminer à **Mens** au pied du Bonnet de Calvin.

Dénivelée : + 520 m, - 650 m

Longueur : 18 km

Horaire : 4 h 30

Jour 03 : Mens – La Mure (880 m)

La succession de montées – descentes se poursuit pour gagner **St Jean d'Hérans**. L'itinéraire plonge ensuite dans la vallée du Drac que l'on franchit au **Pont romain de Cognet**, avant de remonter sur la petite ville de **La Mure**, capitale de la Matheysine, riche de son passé minier.

Dénivelée : + 780 m, - 670 m

Longueur : 19 km

Horaire : 5 h 30

Jour 04 : La Mure – Laffrey (920 m)

Vous allez découvrir au cours de cette journée, les trois lacs de Laffrey. Le parcours est doux aujourd'hui et propice à la balade.

Vous allez dominer la Prairie de la Rencontre. C'est ici que Napoléon, au retour de l'île d'Elbe rencontra l'armée de Louis XVIII. Les soldats se rallièrent à Napoléon au lieu de livrer bataille.

Dénivelée : + 400 m, - 360 m

Longueur : 16 km

Horaire : 4 h 00

Jour 05 : Laffrey – Echirolles – Grenoble (213 m)

Après être passés au dernier des lacs de Laffrey, le Lac Mort, l'itinéraire plonge sur la vallée de la Romanche et Vizille.

Cette cité historique abrite un beau château, musée de la Révolution Française. Un sursaut d'énergie est nécessaire pour gravir le Plateau de Jarrie et redescendre sur Echirolles. Transfert en tram (à votre charge) pour gagner le centre-ville.

Dispersion en fin d'après-midi.

Fin de la randonnée le jour 5 en fin d'après-midi à la Gare de Grenoble.

Vous pouvez également raccourcir cette étape en prenant le bus à Vizille.

Dénivelée : + 740 m, - 1430 m

Longueur : 25 km

Horaire : 6 h 30

Les plus

- une randonnée itinérante loin des foules
- la traversée du Trièves, entre Vercors et Dévoluy
- un accès facile en transports en communs

Nous pouvons être amenés à modifier vos étapes si les hébergements prévus sont indisponibles à la période de votre voyage. Les hébergements proposés en remplacement seront de catégorie similaire et leur emplacement aura peu d'incidence sur votre itinéraire. Faites-nous confiance, ces modifications sont toujours faites dans votre intérêt, pour votre sécurité et un meilleur confort !

Nota : Sur l'itinéraire Sur Les Pas des Huguenots, il y a peu d'hébergements et ceux-ci sont de petite capacité. Selon également les jours de fermeture, à certaines étapes, les différents hébergements possibles sont souvent distants de plusieurs kilomètres. La longueur des étapes mentionnée dans cette fiche technique est déterminée en fonction de lieux caractéristiques du chemin et est donc uniquement indicative. Une fois en possession du dossier, vous aurez tous les éléments pour recalculer la longueur effective.

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Le Jour 01 au premier hébergement au Percy en fin d'après-midi, la veille de votre premier jour de marche.

Si vous arrivez en retard : Pour toute arrivée après 18h30, merci de prévenir votre hébergeur.

Accès train : gare SNCF de Clelles-Mens sur la ligne Grenoble - Gap (liaison par train ou bus). Horaires à vérifier sur sncf-connect.com

Accès voiture : de Grenoble : direction Sisteron par la RN75 jusqu'à Clelles. Possibilité de laisser votre véhicule sur le parking de la gare SNCF (gratuit, non surveillé).

Plus d'information sur www.viamichelin.fr

En provenance de Grenoble : Prendre l'autoroute A 51 au sud de Grenoble jusqu'à son terminus, puis la D1075 sur 20 km. L'accès à votre hébergement sera indiqué dans votre dossier de randonnée.

En provenance du Sud :

Prendre la D1075 depuis le Col de la Croix Haute sur 13 km.

L'accès à votre hébergement sera indiqué dans votre dossier de randonnée.

Nous vous conseillons de laisser votre véhicule à Grenoble et de rejoindre Le Percy par le train pour le rendez-vous. Vous récupérez ainsi votre voiture à l'arrivée de la randonnée.

Plusieurs trains dans la journée.

Horaires auprès de la SNCF au 36 35 ou www.oui.sncf.

Eviter que votre trajet soit en week-end ou jour férié car les relations SNCF sont beaucoup plus difficiles ces jours-là.

Parking :

A Grenoble : Parking Berriat (04 76 87 77 25), surveillé, environ 29 € par jour, forfait 6 jours : environ 59 € environ, carte à récupérer du lundi au vendredi.

Au Percy : Vous pouvez garer votre véhicule sans souci près de votre hébergement.

Accès avion : Aéroport de Lyon Saint-Exupéry ou Grenoble Isère

Lyon Saint Exupéry : www.lyonaeroports.com

Liaisons régulières pour Grenoble : ouibus.com/trajets/lyon-grenoble

Aéroport de Grenoble Isère : www.grenoble-airport.com

Liaisons régulières pour Grenoble : ouibus.com/trajets/lyon-grenoble

La gare de Clelles se situe sur la ligne Grenoble – Gap.

Votre hébergement est à 6 km. Votre hébergeur peut éventuellement venir vous chercher si vous nous communiquez votre heure d'arrivée.

DISPERSION

Le Jour 05 en fin d'après-midi à la Gare de Grenoble TGV

Retour train : Gare de Grenoble TGV

Horaires auprès de la SNCF au 36 35 ou sncf-connect.com

Eviter que votre trajet soit en week-end ou jour férié car les relations SNCF sont beaucoup plus difficiles ces jours-là.

Retour bus : Gare de Grenoble TGV

Nous vous conseillons de comparer le coût et les horaires de différents modes d'accès au point de départ du circuit grâce au site www.comparabus.com. Ce site, pour un même trajet, vous proposera d'autres possibilités telles qu'avion, train, bus ou covoiturage.

Retour voiture : Le Percy ou Grenoble

Fin de la randonnée le jour 5 en fin d'après-midi à la Gare de Grenoble. Retour train ou en bus. Vous pouvez utiliser le train suivant :

Grenoble : 18h09 19h17 : Clelles - Mens Horaires indicatifs à vérifier auprès de la SNCF. Évitez de finir votre randonnée un week-end ou jour férié car les relations SNCF sont beaucoup plus difficiles ces jours-là.

A noter : vous arrivez la veille ou vous souhaitez prolonger votre séjour. Office de tourisme du Trièves : www.trieves-vercors.fr

Retour avion : Aéroport de Lyon Saint-Exupéry ou Grenoble Isère

Lyon Saint Exupéry : www.lyonaeroports.com

Liaisons régulières pour l'aéroport : <https://fr.ouibus.com/trajets/lyon-grenoble>

Aéroport de Grenoble Isère : www.grenoble-airport.com

Liaisons régulières depuis Grenoble : parking-acces/navette-aeroport

Hébergement avant ou après la randonnée : Si vous arrivez la veille ou repartez le lendemain, nous pouvons vous réserver une nuit supplémentaire (voir ci-dessous et rubrique Tarif).

FORMALITES

Durant la randonnée, vous devez être en possession des documents suivants :

Carte d'identité en cours de validité ou Passeport.

- Dépliant de votre assurance voyage reçu lors de votre inscription (si vous avez souscrit l'assurance que nous proposons) ou de votre assurance personnelle (numéro de contrat + numéro de téléphone).

- Carte vitale.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demanderons le **numéro du téléphone portable en votre possession durant la randonnée**.

Nous suivons au plus près **l'évolution des directives sanitaires**. Le cas échéant, vous recevrez avant votre départ, des informations complémentaires afin de vous conformer aux mesures sanitaires en vigueur aux dates de votre séjour et de compléter éventuellement la liste de votre équipement.

NIVEAU

Niveau 3 sur une échelle de 5.

Marcheurs sportifs.

Randonnée sur bons chemins et pistes, quelques portions de petites routes

Il vous appartient de vous renseigner auprès des Offices du tourisme de l'évolution météorologique (bulletins affichés) ou d'appeler le répondeur météo au 08 99 71 02 + **numéro du département** : Exemple 08 99 71 02 **38** pour l'Isère.

Nous tenons à vous mettre en garde sur l'efficacité du téléphone portable en milieu montagnard. En effet, si les villages sont généralement couverts par les réseaux de téléphonie mobile (selon l'opérateur), sachez que de très nombreuses zones d'ombre subsistent et que votre appareil s'avérera souvent inutile de longues heures dans la journée. Si toutefois un réseau est présent, en cas de besoin de secours, vous pouvez composer le 112 qui est le numéro d'appel d'urgence prioritaire.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur de votre part concernant l'orientation (erreur ou changement d'itinéraire) ou la gestion du temps (départ trop tardif le matin, pause pique-nique trop longue...).

HEBERGEMENT

Nuits en chambres de 2 en hôtel 2 étoiles et chambres d'hôtes.
En demi-pension avec petits-déjeuners et dîners.

Repas :

Petits déjeuners et repas du soir servis dans les hébergements.

Les pique-niques de midi ne sont pas prévus dans la formule de base mais peuvent être commandés directement auprès de vos hébergeurs lorsque vous arrivez.

TRANSFERTS INTERNES

Aucun transfert. Tous les trajets sont effectués à pied.

Vous pouvez utiliser les transports en commun le jour 5 pour réduire les étapes.

PORTAGE DES BAGAGES

Dans la formule avec transferts de bagages, vous ne portez que vos affaires de la journée dans un petit sac à dos. Les bagages sont transportés jusqu'à votre hébergement du soir par véhicule.

Nous vous demandons d'avoir **un bagage par personne** pas trop volumineux (60 cm maximum), dont le **poids ne dépasse pas 10 kg**.

Nous nous déchargeons absolument de toute responsabilité en cas de détérioration de tout objet fragile (ordinateur portable, par exemple).

Par respect pour les personnes qui transportent vos bagages, pensez que les abords des hébergements peuvent être malaisés (escaliers, etc...), que la place dans les véhicules est limitée et qu'il faut quelquefois parcourir quelques centaines de mètres entre le véhicule et l'hébergement.

Avec un peu d'habitude, votre bagage ne devrait pas dépasser 8 – 10 kg, en effet :

- Les journées sont bien remplies, il est inutile d'amener une bibliothèque.
- Les vêtements mouillés peuvent quasiment sécher tous les soirs à l'hébergement. Il est inutile de prévoir un change complet pour chaque jour.
- Prévoyez une paire de chaussures très légères pour le soir.
- Pour la trousse de toilette, privilégiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyages. Proscrire les pèse personnes !!!!

Une fois de retour, faites trois tas : ce que vous avez vraiment utilisé, ce que vous avez peu utilisé et ce que vous n'avez pas utilisé. Pour la prochaine randonnée, proscrire le troisième tas et posez-vous la question de la véritable utilité du deuxième.

Nul doute que ces bonnes habitudes vous seront utiles pour vos prochaines randonnées. Ces quelques conseils ont été élaborés grâce à la collaboration d'un groupe de randonneurs et d'hébergeurs.

Si vous faites partie d'un groupe, nous vous demandons d'indiquer sur vos étiquettes bagages le **Nom de la personne responsable** de ce groupe (personne qui a réservé la randonnée).

GROUPE

A partir de 2 personnes.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vous trouverez cet équipement dans les magasins de notre partenaire : www.auvieuxcampeur.fr

L'ensemble de vos affaires est réparti entre un sac à dos porté pendant la marche et un sac de voyage avec cadenas transporté par les hébergeurs ou notre équipe locale.

Des sous-vêtements respirants

Une veste en polaire



Une veste imperméable et respirante (type Goretex)
Un pantalon de trek
Un bonnet
Une casquette ou un chapeau
Des lunettes de soleil
Une paire de gants
Une gourde (ou poche à eau, pipette)

Chaussures et matériel technique

Des chaussures imperméables à tige montante et semelle offrant une bonne adhérence
Une lampe frontale
Des bâtons de marche (facultatifs)

Pharmacie

– Une petite pharmacie individuelle à valider avec votre médecin : crème solaire, bande adhésive et double peau, désinfectant, antidiarrhéique, antalgique, collyre, médicaments personnels, pince à épiler, tire-tique.

Bagages

Un sac à dos d'une contenance de 30 à 40 litres, pour vos affaires de la journée
Un sac de voyage souple (maximum 15 kg)

Divers

Des vêtements de rechange
Une trousse de toilette et une petite serviette de bain
Du papier toilette
Un couteau de poche
Quelques sachets plastiques pour protéger vos affaires.
Une pochette étanche pour vos papiers d'identité, argent, attestations d'assurance

DATES ET PRIX

Période : Départ possible à votre convenance, **tous les jours de la semaine du 1^{er} avril au 31 octobre 2026**, suivant la disponibilité des hébergements.

Il est préférable de **réserver le plus tôt possible**. Nous n'avons pas de places réservées dans les hébergements et certains d'entre eux sont complets parfois plusieurs mois à l'avance. Cela vous permettra de suivre le programme prévu, sans transfert, ni supplément.

Merci d'indiquer sur le bulletin de réservation les **autres dates qui vous conviendraient** également (par exemple possibilité de décaler la randonnée de 1 ou 2 jours avant ou après...), ceci au cas où un ou plusieurs hébergements ne seraient pas disponibles aux dates choisies.

La saison idéale pour parcourir l'itinéraire se situe de juin à septembre. Avant et après, les conditions météorologiques peuvent être difficiles (brouillard, faible enneigement possible, etc...).

Tarif 2026 :

Base 2 personnes : **625 € / personne**
Base 3 ou 4 personnes : **575 € / personne**
Base 5 personnes et + : **535 € / personne**
Sans transfert de bagages : **475 € / personne**

Supplément chambre individuelle : 120 € (3 nuits - Pas possible au Percy)

Supplément pique-niques : 60 € / personne

Modification de Réservation : ATTENTION ! Des frais de dossier (**50 €**) pourront être retenus pour tout **changement sur la réservation** déjà effectuée (type de chambre, date de départ, nombre de personnes...).

Votre randonnée commencée, pour des raisons évidentes d'organisation, vous devez impérativement **suivre le programme** tel qu'il vous a été confirmé. Il ne sera alors plus possible de modifier vos dates et lieux d'hébergement.

LE PRIX COMPREND

- l'hébergement en demi-pension sur la base de chambres de 2 personnes
- le transfert des bagages de chaque hébergement au suivant (sauf formule sans bagages)
- Topo-guide du GR965 intégré au road-book.

LE PRIX NE COMPREND PAS

- les pique-niques de midi
- les boissons et dépenses personnelles
- les visites éventuelles de sites et musées
- l'assurance annulation et interruption de voyage
- tout ce qui n'est pas dans "compris"

POUR EN SAVOIR PLUS

L'ESPRIT DU SÉJOUR

Randonner, c'est se mettre à l'écoute de son corps et de tout ce qui l'entoure mais c'est aussi s'arrêter pour s'émerveiller, s'ouvrir à la nature.

Randonner, c'est aller à la rencontre de l'autre au détour d'un sentier ou d'un village, rencontre apportant la dimension humaine à la découverte d'un pays.

RAPPEL HISTORIQUE

Quelques généralités sur l'Edit de Nantes, sa révocation et la chasse aux protestants :

Source : Pierre Muckensturm www.surlespasdeshuguenots.eu

La situation religieuse de l'Europe au XVIIème siècle :

La situation française sous le régime de l'Edit de Nantes est exceptionnelle en Europe au XVIIème siècle, où la tolérance religieuse n'est pas de mise.

Cette situation de cohabitation (plus ou moins paisible) des deux religions, catholique et réformée, n'est absolument pas le fruit d'une volonté de tolérance mais la constatation que les rapports de force militaires des partis catholiques et protestants n'ont pas permis de dégager clairement un vainqueur.

Le premier statut de l'Edit de Nantes, qui accorde des places fortes et une puissance militaire aux protestants est d'ailleurs insupportable aux yeux de Louis XIII et de Richelieu, pour qui les protestants constituent un Etat dans l'Etat, en contradiction avec le principe d'absolutisme (toute puissance de l'Etat central régit par le monarque et son conseil) qui guide leur action, d'où les guerres de religion de Louis XIII (1625-27), qui aboutissent à l'Edit d'Alès en 1629, qui reconduit les principales dispositions de l'Edit de Nantes (pour la liberté du culte) mais supprime les places fortes et les armées protestantes.

Cet état de fait, qui aurait pu être durable, est encore une originalité au sein de l'Europe de l'époque : les autres grandes puissances n'acceptent pas la cohabitation religieuse.

L'Espagne est ultra-catholique et la Réforme n'a jamais pu y prendre pied. L'Autriche des Habsbourg, qui fut pourtant confrontée de près à divers stades de la Réforme demeure exclusivement catholique et après avoir vigoureusement combattu le protestantisme en Allemagne, sans succès, l'a non moins fermement interdit dans les terres autrichiennes.

L'Angleterre se veut exclusivement protestante, elle n'accepte que provisoirement les catholiques et dans des conditions très difficiles pour eux. Les principautés allemandes après la longue et dévastatrice guerre de 30 ans (qui fut entre autre une guerre de religion) sont soumises à la foi du prince, en vertu du principe *cujus regio ejus religio*, c'est à dire que le peuple embrasse automatiquement la confession de son dirigeant. Il n'y a guère que la Hollande qui évolue vers une forme de cohabitation religieuse, parce qu'il s'est avéré difficile pour les Hollandais d'expulser ou de convertir tous les catholiques du sud de la Hollande, puis les Hollandais, majoritairement calvinistes, après des persécutions contre les luthériens se sont résignés à accepter ceux-ci, entre autre parce que les persécutions étaient mauvaises pour les affaires.

Bref, l'idée de tolérance religieuse n'a cours nulle part en Europe au XVIIème siècle, il faudra attendre le siècle suivant, les Lumières et les philosophes, pour que cette idée soit diffusée, avant de connaître un début d'application.

La responsabilité personnelle de Louis XIV dans la Révocation :

Si Louis XIV est un souverain absolu depuis 1661 et s'il a clairement une responsabilité personnelle écrasante dans la Révocation de 1685 et dans la politique anti-protestante, il n'est pas le seul à partager cette responsabilité ; s'il est exagéré de dire qu'elle faisait l'unanimité au sein du Conseil et de l'appareil d'Etat, il faut en revanche souligner que les protestants n'ont eu que très peu de défenseurs et qu'il n'y a quasiment pas eu d'opposition, au sein de la cour, à la Révocation. Colbert était le principal obstacle aux persécutions anti-protestantes, surtout pour des raisons pratiques et économiques, et la Révocation aurait été difficile de son vivant, mais sa mort en 1683 laisse le champ libre au roi ; Ensuite il n'y a guère que Vauban, parmi les figures notables, qui ait exprimé son opposition.

Sur le terrain, c'est à dire au niveau des intendants qui dirigent des régions à forte implantation protestante, la situation est plus contrastée : certain comme Marignac (en Poitou) sont promoteurs de mesures particulièrement dures contre les Huguenots tandis que d'autres à la fois plus humains et plus réalistes, rechignent aux persécutions.

Au niveau du Dauphiné, par exemple, le gouverneur, Jean Etienne Bouchu n'a pas d'états d'âme et se distingue par sa sévérité envers les protestants mais sa politique ne rencontre guère d'opposition ; certains officiers chargés d'appliquer les mesures anti-protestantes doutent de leur efficacité, mais je n'en ai remarqué aucun qui exprime une opposition de principe à la volonté d'éradication de la Réforme, même dans leurs écrits privés (comme les mémoires du Major St Clair).

Parmi l'entourage du roi, les promoteurs les plus notoires de la Révocation, pour la plupart adhérents du parti dévot, sont Bossuet, évêque de Meaux et confesseur de Louis XIV, Mme de Maintenon, sa maîtresse puis sa femme, la mère de Louis, Anne d'Autriche, qui lui aurait fait jurer sur son lit de mort de supprimer le protestantisme en France et l'on ne compte pas les évêques et archevêques qui poussent à la Révocation, par conviction ou par flagornerie, en particulier. De Cosnac, évêque de Valence, qui flatte le roi en allant jusqu'à évoquer la supériorité des mesures de Louis XIV sur celle des souverains espagnols de la Reconquista, qui ont laissé aux Maures et aux Juifs la possibilité de l'exil après la chute du royaume de Grenade (en 1492), alors qu'en France les protestants n'ont pas le droit de fuir.

Les résultats de la Révocation et de la politique anti-protestante :

Sur le plan religieux en France :

La Révocation est un fiasco, dans la mesure où les conversions au catholicisme, pour ceux qui restent, n'ont aucune sincérité, de l'aveu même des évêques et des curés qui sont au plus près de leurs ouailles.

Les conversions militaires ou forcées à une religion sont pourtant légions dans l'histoire, la force armée ayant été un vecteur important de diffusion du Christianisme et de l'Islam, mais les effets ne peuvent pas se mesurer avant des générations, et avec l'alphabétisation des populations et la diffusion des écrits les temps ont changé et les conversions sont plus difficiles.

Le roi de France espérait une reconnaissance du pape (Innocent XI) pour sa lutte contre les protestants : peine perdue, il n'a rien obtenu, pour des raisons qui n'ont pas de rapport direct avec la Révocation : le pape et Louis XIV sont en conflit au sujet de de l'affaire de la Régale et plus généralement la volonté française d'avoir la mainmise complète sur le haut-clergé français et les bénéfices ecclésiastiques, conflit récurrent depuis des siècles et il est hors de question pour le pape d'accorder quoi que ce soit à la France sans y être contraint par des rapports de force, comme à l'accoutumée.

Les répercussions internationales :

C'est clairement et globalement un désastre pour l'image de la France et cela aura des répercussions sur les guerres de fin de règne de Louis XIV.

En soi même l'intolérance religieuse n'a rien de choquant mais l'innovation française (on interdit jusqu'à l'émigration des protestants) et l'ampleur des persécutions heurtent l'opinion européenne. Il faut dire que dans les premières années de son règne personnel (à partir de

1661) Louis (agresseur né d'après J. Orcibal) se distingue par son arrogance et effraye ses voisins.

La peur de Louis XIV sera d'ailleurs une des motivations de la deuxième révolution anglaise, c'est à dire la prise du pouvoir par Guillaume d'Orange et l'expulsion des catholiques d'Angleterre.

Les Etats protestants, qui furent clients ou alliés de la France pendant la guerre de 30 ans s'en détournent, tandis que les puissances catholiques, Autriche en tête, restent plus que jamais opposés à la France.

Bref, Louis a réussi à faire la quasi-unanimité contre lui, même parmi les puissances catholiques et pour dernière guerre (de succession d'Espagne, 1701-1712) la France devra faire face à une coalition regroupant presque toutes les puissances européennes, à l'exception de l'Espagne.

LE SENTIER EN FRANCE

Source : www.surlespasdeshuguenots.eu

La partie française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois » intègre le parcours initial depuis le Dauphiné et la branche provenant des Cévennes. Le parcours français initial faisait partie de la première certification par l'Institut des Itinéraires Culturels Européens en mai 2013. La branche cévenole l'a rejoint lors de l'évaluation trisannuelle en mai 2017.

Le tronçon initial entre Le Poët Laval dans la Drôme et la borne frontière à Chancy représente environ 374 km. Ce tronçon a été homologué en tant que GR®965 - Sur les pas des Huguenots par la Fédération Française de Randonnée en janvier 2015.

Le parcours du Dauphiné démarre au Poët Laval du Musée du protestantisme Dauphinois dans la **Drôme**. Il frôle la Forêt de Saou, fait une petite incursion dans le Parc Naturel Régional du Vercors par le Col de Menée et traverse ensuite l'**Isère** par le Trièves, la Matheysine et le Pays Vizillois. Entre Grenoble et Barraux le chemin traverse le Grésivaudan en longeant le Parc Naturel Régional de la Chartreuse. Historiquement c'est à hauteur de Fort Barraux que l'itinéraire entre en **Savoie**. Après Chambéry il contourne le Lac du Bourget par l'Est, traverse Aix les Bains et suit les berges du lac jusqu'à la Chautagne. Ensuite en **Haute-Savoie**, ce sont les reliefs de la vallée du Rhône et du plateau du Vuache qui indiquent le passage naturel pour Genève et le Musée International de la Réforme. Tout au long du chemin, différents sites naturels, patrimoniaux et culturels sont ainsi à découvrir.

Chaque année, plusieurs manifestations et / ou rassemblements d'envergure nationale ou plus locale sont organisées par l'Association Nationale ou par les partenaires du projet dans les différents territoires le long du tracé français

BIBLIOGRAPHIE SUR LES HUGUENOTS

Ouvrages généraux sur le contexte de l'Edit de Fontainebleau et le règne de Louis XIV :

GARRISSON (Jeannine) :

L'Edit de Nantes et sa révocation, Histoire d'une intolérance, Paris, 1985

Protestants du Midi (1559-1598), Toulouse, 1980, 375 pages.

LABROUSSE (Elizabeth), *La révocation de l'édit de Nantes, "Une foi, une loi, un roi?"*, Genève, 1985.

BOISSON (Didier), DAUSSY (Hugues), *Les protestants dans la France moderne*, Paris, 2006.

GOUBERT (Pierre), *Louis XIV et vingt millions de français*.

JAHAN (Emmanuel), *La confiscation des biens des religionnaires fugitifs, de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Thèse de doctorat de droit soutenue à Paris en 1957 sous la direction de M. Dumont, Paris, 1959.

MICHELET (Jules), *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes*, Paris, 1860.

ORCIBAL (Jean), *Louis XIV et les protestants, la cabale des accommodateurs de religion, la caisse des conversions, la révocation de l'Edit de Nantes*, Paris, 1951.

SOLE (Jacques), *Les origines intellectuelles de la révocation de l'Edit de Nantes*, Publication de l'université de Saint Etienne, 1997.

MIQUEL (Pierre), *Les guerres de religions*, Fayard, Paris, 1997.

Ouvrages locaux (Dauphiné/Diois) :

BETHOUX (Pierre), *Sortez de Babylone ! La révocation de l'Edit de Nantes dans le pays de Mens*, Presses universitaires de Grenoble, 1985.

BOLLE (Pierre) :

Le protestantisme en Dauphiné au XVII^e siècle, Religion et vie quotidienne à Mens en Triève, Die et Gap, Les pays protestants à la veille de la révocation, et plus particulièrement la contribution d'Annette MASSEPORT, Religion et vie quotidienne à Die (1659-1685), p173 à 245, Tome I, Poët-Laval, 1983.

L'édit de Nantes : un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné-Vivarais et en Europe, actes du colloque des 17 et 18 avril 1998 à Montélimar sous la direction de Pierre Bolle, collection la pierre et l'écrit, Grenoble, 1999.

L'Intendance de Dauphiné en 1698, Edition critique du mémoire rédigé par l'intendant Etienne-Jean Bouchu "pour l'instruction du duc de Bourgogne", sous la direction de Bernard BONNIN et de René FAVIER, Edition du CTHS, volume 35, Paris, 2005, réédition de l'original (*Mémoire sur le Dauphiné dressé le premier janvier 1698 par M.Bouchu*).

Ouvrages sur les Huguenots :

ARNAUD (Eugène), *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI, XVII et XVIII siècles*, tome III, quatrième période : le Désert 1685-1791, Genève, 1970 (réimpression de l'édition de Paris de 1875-76).

BENOIT (Elie), *Histoire de l'Edit de Nantes*, Delft, 1685.

COURT (Antoine), sa relation sur les forçats de la foi, reprise par Athanase Cocquerel, Paris, 1866.

LEONARD (Emile G) :

Histoire générale du protestantisme en France, Tome II, Chap. VII, P.U.F., Paris, 1961, 449 pages.;

Tome III, chap.II, Paris, 1964, 782 pages.

MOURS (Samuel), *Le protestantisme en France au XVII^e siècle*, Paris, 1967.

WOLFF (Philippe, sous la direction de), *Histoire des protestants en France, de la Réforme à la Révolution*, Toulouse, 2001

BIBLIOGRAPHIE NATURE ET MONTAGNE

La Vie de la montagne, Bernard Fischesser, éditions de la Martinière.

Les Alpes, collectif, sous la direction d'Armand Fayard, Delachaux et Niestlé.

Les Traces d'animaux : 100 vertébrés dans votre poche, Jacques Morel, coll. Guide naturaliste, Delachaux et Niestlé.

S'orienter facilement et efficacement, Jean-Marc Lamory, Glénat.

ALPES MAGAZINE n°131, « Grenoble, camp de base de la montagne », p 70.

ALPES MAGAZINE n°194, « La beauté simple du Trièves », p 8.

CARTOGRAPHIE

1 / 25 000 IGN 3237 OT Glandasse – Col de La Croix Haute

1 / 25 000 IGN 3336 OT La Mure – Valbonnais

1 / 25 000 IGN 3335 OT Grenoble – Chamrousse - Belledonne

Nous vous fournissons le topo-guide de la FFRP Ref 965 : Sur Les Pas des Huguenots : Le Poët Laval – Genève.

ADRESSES UTILES

Association Sur Les Pas des Huguenots : 8 Rue de la Garde de Dieu 26220 Dieulefit

LIENS INTERNET

Page Facebook Sur Les Pas des Huguenots	www.facebook.com/RandonneesHuguenots
Association Sur Les Pas des Huguenots	www.surlespasdeshuguenots.eu

INFORMATIONS LOCALES SUR LES HUGUENOTS ET POINTS D'INFORMATION

Source : www.surlespasdeshuguenots.eu

Le Trièves et la Réforme :

Au XVI^{ème} siècle, Luther et Calvin proclament la réforme de l'Eglise et de la vie religieuse. Cette réforme connaîtra un écho considérable dans le Trièves de l'époque. Comme de nombreuses autres régions, le Dauphiné ne sera pas épargné par les Guerres de Religion, alors que dans le Trièves, grâce à l'installation du Duc de Lesdiguières en 1573, une paix relative est instaurée. Alors que l'Edit de Nantes est révoqué par Louis XIV au XVII^{ème} siècle, imposant un retour à "la vraie religion", une période d'exode commence pour la population protestante, répondant ainsi aux persécutions qui lui sont infligées. La révocation de l'Edit de Nantes n'aura pas le même poids, ni les mêmes effets en Trièves. L'ancrage du Protestantisme est tel qu'il persiste jusqu'à la Révolution, qui autorisera à nouveau la liberté de culte. La région est malgré tout victime de pillages et de violences... Un "réveil" de la religion protestante survient au XIX^{ème} siècle avec l'arrivée de Félix Neff, « L'apôtre des Hautes-Alpes ».

Maison du Mont-Aiguille : 04 76 34 44 95

L'école modèle de Mens :

En 1829, le pasteur André Blanc ouvre à Mens une école publique. Cinq ans plus tard, M. Guizot, alors ministre de l'Instruction Publique, la transforme en " école modèle ", première école normale du département, pour former les futurs instituteurs. Très vite, cette école va rayonner par sa bonne réputation, si bien que de nombreux élèves viendront de toute la France recevoir son enseignement.

Les Temples de Mens et st Jean d'Herans.

Office du Tourisme de Mens : 04 76 34 84 25

Le Chatel ou Bonnet de Calvin :

Sortir des Pas des Huguenots pour une petite excursion sur Le Châtel, appelé communément dans le Trièves "Le Bonnet de Calvin". C'est un sommet emblématique du Sud Dauphiné qui annonce, plus au sud, le massif du Dévoluy. Depuis le sommet du Bonnet, un panorama exceptionnel sur l'Obiou, les Ecrins ou encore le Vercors s'offre au regard... si en plus, c'est le printemps, les orchidées et autres fleurs colorées s'offriront aux randonneurs sur le vaste plateau herbeux qu'offre son sommet... Pourquoi "Le Bonnet de Calvin" ? A cause de la forme caractéristique de son relief qui rappelle le bonnet du célèbre réformé.

Le Pont de Cognet :

Le Drac a parfois constitué une " barrière " entre les populations du Trièves et de la Matheysine ; les ponts étaient régulièrement emportés par les violentes frasques du torrent, notamment lors de la fonte des neiges. Mais loin de constituer une réelle frontière entre les riverains, les cours d'eau peuvent être des traits d'union, lorsque les ponts sont franchissables, pour unir les deux rives. Le Pont de Cognet permettait les échanges entre le Trièves et la Matheysine depuis l'époque romaine. Il assura le passage du Drac jusqu'aux Guerres de Religion où il fut détérioré par les combats entre Catholiques et Protestants. Le Duc de Lesdiguières fit bâtir un fort du côté matheysin pour contrôler le Pont. Pris par les Catholiques puis repris par les Protestants, il fut finalement détruit pas son bâtisseur " pour n'avoir pas à le reprendre " ! Le Duc fit alors construire un nouveau pont, en 1605, que l'on emprunte encore aujourd'hui, à quelques mètres en amont du premier. L'édification du pont fut réalisée par deux Matheysins, Pierre Salomon, maître maçon et Jean Albert, maître charpentier ; ceux-là mêmes qui, en 1607, entreprirent la construction d'une des sept merveilles du Dauphiné : le Pont de Claix.

La Halle de La Mure :

Située au cœur du bourg de La Mure, cette halle se compose d'un soubassement supportant un péristyle formé de trente colonnes en calcaire d'un seul bloc. L'ensemble est coiffé d'une charpente en bois dont les fermes supportent une couverture d'ardoises. Elle témoigne de la tradition marchande du bourg, dont le marché est attesté depuis le XIII^{ème} siècle. Edifiée en 1309, reconstruite à plusieurs reprises, la halle actuelle date de 1843 et son allure générale évoque celle d'un temple antique, motif souvent utilisé à cette époque

Le Temple de La Mure.

Le Musée Matheysin

Le Massacre du Pont de Saint Barthélémy :

En novembre 1685, 45 protestants du Trièves ont choisi l'exil mais ont opté pour le chemin de l'Oisans par Besse. Pour cela, après avoir traversé Laffrey, ils passent le pont sur la Romanche à Saint-Barthélémy de Séchilienne. Le curé, averti, a rameuté des villageois catholiques pour les arrêter. Après un violent combat, quelques protestants arrivent à s'échapper, nombreux sont tués et les autres sont capturés, jugés, décapités, pendus ou envoyés aux galères.

François de Bonne, duc de Lesdiguières :

Cet ancien cadet d'extraction modeste, fils d'un notaire du Champsaur, devint durant 45 ans le chef incontesté des protestants du Dauphiné et s'imposa par un génie militaire hors pair qui lui valut le surnom de « renard des montagnes ». Il fut nommé par Henri IV, lieutenant général du Dauphiné, maréchal de France, Pair et Duc de Lesdiguières, puis, après son abjuration et sa conversion à la religion catholique, Grand Connétable des armées du Roi, gouverneur de Picardie, du Bourbonnais et de l'Artois. Il fut le gardien des frontières orientales du royaume et combattit victorieusement le Duc de Savoie qui plusieurs fois chercha à envahir la Provence et le Dauphiné. En 1593, une fois la paix rétablie après les guerres de religion, Lesdiguières acquit la terre de Vizille et entreprit de faire endiguer la Romanche. Il fit reconstruire de 1600 à 1620 le nouveau château et aménager un immense parc.

Office de Tourisme du Sud Grenoblois : 04 76 58 15 16

La Bataille de Jarrie, le 19 août 1587 :

Nous sommes en plein dans la huitième et dernière guerre de religion et la France se déchire en trois clans, le Roi de France et les catholiques modérés, le Roi de Navarre et les protestants et le Duc de Guise et la ligue ultra catholique. Cette année-là, Henri de Navarre prépare une grande offensive contre la Lorraine et le Duc de Guise. C'est dans ce contexte qu'en août se rencontrent sur le plateau d'Herbeys, Brié et Haute Jarrie : les armées catholiques emmenées par La Valette, d'Ornano et de Rame et une armée de mercenaires suisses conduite par Cugy qui venaient de passer la nuit à Villeneuve d'Uriage. L'armée protestante menée par Lesdiguières et Chatillon était dans la plaine de Champ mais ne pouvait franchir la Romanche en crue, le pont étant « ruiné ». Les piquiers suisses pris en cours de déplacement, sans commandement efficace et avec des armes démodées ne vont pas peser lourd devant les arquebusiers à cheval et très mobiles de l'armée catholique. La bataille ne durera que quelques heures mais sera acharnée et laissera près de 1500 morts sur le terrain presque tous suisses. C'est la plus grande bataille de tous les temps pour la région grenobloise et pourtant elle est complètement effacée de la mémoire collective.

Grenoble au temps de la Révocation :

Auteur : Robert Aillaud

En 1520 lorsque la pensée réformatrice commence à faire parler d'elle, Grenoble est une petite ville de 5000 habitants corsetée dans ses vieux remparts romains. Au pied des montagnes inhospitalières qui abritent les vallées vaudoises, dans cette ville frontière et de transit, le protestantisme progresse rapidement. Et quand en 1562, la France s'embrase dans le conflit religieux, Grenoble est aux premières loges. Le fameux baron des Adrets, chef protestant, prend la ville et organise un pillage iconoclaste de grande ampleur, mais les pertes humaines restent marginales. A partir de 1565 et durant 25 ans, la ville revient dans le giron catholique et sert de refuge à ceux de son bord chassés des zones montagneuses calvinistes. Il y règne une certaine tempérance : Monsieur de Gordes le lieutenant Général du Dauphiné est un personnage intègre et posé, il refuse par exemple d'organiser comme à Paris le massacre des religionnaires après la St Barthélémy. Cependant Grenoble devient ligueuse en 1585 et reste ultra catholique jusqu'à la prise de la ville en 1590 par Lesdiguières le grand chef huguenot. Une fois de plus, pas de massacre, pas de chasse aux sorcières : le chef protestant veut montrer l'exemple de la modération et la possible cohabitation des deux populations et il y parvient. Les vieux remparts romains sont démolis, la ville est plus que triplée en surface et une période faste de construction et de développement commence.

En 1685 lorsque survient la révocation de l'Edit de Nantes, la ville approche les 20 000 habitants, elle est le siège de la lieutenance générale, du parlement, de la cour des comptes

et de l'évêché. Une certaine tolérance est de coutume dans la cité, seuls 3000 protestants quitteront la ville. Le temple voisine les églises et depuis de nombreuses années, Grenoble est une étape de l'émigration protestante vers Genève, la Suisse et les principautés allemandes : cette émigration étant courante depuis fort longtemps. La révocation ne va donc que très fortement amplifier un phénomène déjà existant et relativement bien rodé : le migrant sait qu'il trouvera à Grenoble telle ou telle auberge amie ou tel commerçant compréhensif... L'évêque de Grenoble : le Cardinal Le Camus fera aussi partie de ces personnages de l'Eglise qui ont vite compris que la force et la contrainte ne sont pas les meilleurs arguments pour convertir les « brebis égarées » : tout en affirmant sa position, il ne fera pas appel aux dragons et dragonnades comme ce fut le cas dans certaines régions de France.

Place St André avec le palais du parlement du Dauphiné et la collégiale.

L'ensemble Cathédrale et la place Notre Dame avec le « Musée de l'Evêché ».

L'église St Laurent avec la porte par où fut prise la ville lors de l'attaque de 1590.

Le couvent de la visitation fondé par François de Sales qui abrite aujourd'hui « le Musée Dauphinois ».

Le Musée de peinture dont les collections sont d'une richesse exceptionnelle.

Office du Tourisme de Grenoble : 04 76 42 41 41

INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet www.espace-evasion.com , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

ANNULATION

ANNULATION De notre part :

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

ANNULATION De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le cas général.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 100 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un billet d'avion non remboursable ou l'affrètement d'un bateau.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne, le désistement d'une partie seulement des participants entraînera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- Assurance Annulation + Assurance Bagages + extension Epidémies (3,4 % du montant du séjour avec un minimum de 4 €/personne).
- Assurance Frais de Recherche et Secours + Assistance Rapatriement + extension Epidémies (2 % du montant du séjour avec un minimum de 4 €/personne).
- Assurance Multirisques Annulation + Assurance Bagages + Retard de transport, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension Epidémies (4.8 % du montant du séjour avec un minimum de 11 €/personne).

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur www.espace-evasion.fr/telechargements ou sur simple demande. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

L'assurance Annulation

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour motif médical : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour causes dénommées :
 - * Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
 - * La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes causes justifiées (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).
- Assurance Bagages : plafond de 1500 €

Extension Epidémies :

- Annulation pour maladie en cas d'épidémie/pandémie, refus d'embarquement suite à prise de température, en cas d'absence de vaccination devenue obligatoire (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux hors du pays de résidence,
- la prolongation de séjour (10 nuits maximum)
- l'avance de fonds à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- la responsabilité civile vie privée à l'étranger
- ...

Extension Epidémies :

Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Soutien psychologique suite à mise en quarantaine

Frais médicaux sur place

Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)

Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

L'Assurance Multirisques

Cette assurance reprend les garanties des assurances annulation et assistance rapatriement, elle est complétée par deux garanties :

Interruption de séjour : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les événements garantis sont :

- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement, ou d'activité 100 € par jour (maximum 3 Jours)

Retard de transport : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

Si vous avez subi un retard de transport plus de 4 heures (avion, train, bateau), une indemnité avec plafond de 50 € par personne pour un retard de 4 à 8 h, de 100 € par personne pour un retard supérieur à 8 heures

Les indemnités sont cumulables si le retard est subi par le trajet aller, le trajet retour ou un trajet pendant le voyage.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : n°AU460941 - GENERALI –

BP 7 – 38530 CHAPAREILLAN